**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022 à 20 heures 30**

**.**

L’an deux mil vingt-deux, le **LUNDI 05 SEPTEMBRE,** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER – Yohann FOUASSIER - Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPÈRE - Jean-François RAIMBAULT - Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ – Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU – Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT

ABSENTS EXCUSES :

Lilian BÈGUE ayant donné pouvoir à François BERROU

Michèle DUCHEMIN ayant donné pouvoir à Pierrette LEHAY

Marie-Claude HOUDELIER ayant donné pouvoir à Julie CHARPENTIER

Caroline BEAUDUCEL ayant donné pouvoir à Noémie GAIGNER

Secrétaire : Stéphane SABLÉ

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du 18 juillet dernier a été approuvé.

|  |  |
| --- | --- |
| **QUESTION 1** | **DEMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL de Stéphanie BERTHIER BÉCHU** |

Le Conseil Municipal est informé de la lettre de démission de Stéphanie BERTHIER-BÉCHU de sa fonction de conseillère municipale. Il en est pris acte.

 Considérant que seule la liste « le Bourgneuf-la-Forêt : Dynamiques en commun » a candidaté à l’élection municipale du 15 mars 2020, il ne sera pas procédé à son remplacement.

Le tableau du conseil municipal est modifié en conséquence.

|  |  |
| --- | --- |
| **QUESTION 2****Délib 2022-09-71** | **PROJET ECOLE** : |

**2-1 - PRESENTATION PHASE PROJET DES TRAVAUX**

Plans, surfaces, estimation

Il a été présenté les documents essentiels de la phase PROJET de la construction de la partie élémentaire, des locaux enseignants, locaux d’entretien, techniques et l’aménagement des abords.

La superficie totale des locaux s’élève à 677.40 m2 (564.80 m² hors circulations) pour une estimation par le programmiste au dossier de consultation de 510 m² hors circulation.

Une noue après la clôture de l’école récupérera les eaux pluviales avant de s’écouler naturellement vers la zone humide (reste toutefois à confirmer)

Les contacts seront pris avec les gestionnaires de réseaux. Le maître d’œuvre doit transmettre l’estimation du besoin en puissance électrique afin de déterminer si un poste de transformation est à prévoir.

Pour le réseau assainissement, il sera analysé avec Laval Agglomération l’augmentation du diamètre d’une partie du réseau actuellement en Ø 125 et la réfection d’un regard.

Pour l’eau potable et les télécommunications, une demande de branchement sera réalisée (le réseau se situe sous la départementale ou à proximité).

La répartition des surfaces se décline comme suivant :

Locaux élémentaires : 3 classes avec sanitaires et vestiaires pour 231.50 m²

Locaux partagés : hall et salle arts plastiques pour 135.70 m²

Locaux du personnel : direction, maîtres, rangements, sanitaires, infirmerie, rased pour 89.20 m²

Locaux techniques : buanderie, entretien, chaufferie, TGBP … pour 58.60 m²

Espaces extérieurs : rangement cour, stockage vélos, déchets, sanitaires ext pour 49.80 m²

Circulations pour 112.60 m²

677.40 m²

Estimation chiffrée à **1 886 000 € HT**

Compris sanitaires extérieurs et avec une actualisation entre janvier et juillet de + 11.6 %

Des options et variantes ont été confirmées :

Afficheur taux de CO2 x 4 classes 600.00 €

Extension du chemin empierré jusqu’à la cour basse 4 000.00 €

…

Il est rappelé que le projet a été retenu par le Conseil Général dans le cadre de l’appel à projet « Infiltr’eau » sur la gestion durable des eaux pluviales ». Le Cabinet d’étude IAOSEN de Vern sur Seiche recruté par le CD 53 assurera l’accompagnement avec un 1er contact envisagé mi septembre.

A l’unanimité, le Conseil Municipal :

-**VALIDE** la phase PROJET de l’opération « ECOLE »

- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation des entreprises par procédure adaptée,

- **DESIGNE** Stéphane SABLÉ, Michel BOUILLON, Nicolas GAUBERT, membres de la commission d’analyse des plis en sus de François BERROU, Maire et Président de la dite commission.

**2-2 – PROPOSITION DE DEPOT D’UN DOSSIER D’APPEL À MANIFESTATIONS D’INTERÊT «bas carbone »**

Suite à la rencontre avec Monsieur SALAUN du Conseil Départemental, il apparait que le projet de l’école peut entrer dans l’appel à manifestations d’intérêt « bas carbone » sur les thématiques suivantes :

-structure bois,

-la gestion des eaux pluviales (récupération d’une partie des eaux pluviales pour le jardin de pluie, la noue et infiltration dans la zone humide),

-la végétalisation à l’arrière de l’école,

-la mobilité douce et sécurité via le Parc de Morfelon pour se rendre au restaurant scolaire,

-la gestion des excès d’ensoleillement pour un meilleur confort à l’intérieur des classes,

etc…

Le dossier de demande d’aide est à transmettre avant le 23 septembre prochain.

L’accompagnement financier pourrait être, en fonction du nombre et de l’intérêt des dossiers déposés, au taux maximum de 80 % des dépenses engagées avec un plafond de 250 000 € par projet.

Aussi, le Conseil Municipal unanime **DECIDE**

- **DE SOLLICITER** cette aide.

- **DE DONNER** tout pouvoir au Maire pour le montage et l’arrêt du plan de financement pour le dépôt du dossier.

|  |  |
| --- | --- |
| **QUESTION 3****Délib 2022-09 -72** | **PRESENTATION DU PROJET DE MODIFICATION n°2 du PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL du Pays de Loiron** |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l’Urbanisme,

Vu le Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Loiron approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Laval Agglomération du 20 décembre 2021 approuvant la modification n° 1 du PLUi,

Considérant que le Plan Local d’Urbanisme Intercommunal peut évoluer dans le respect des orientations du Projet d’Aménagement et de Développement Durables,

Par arrêté du 8 avril 2022, Monsieur le Président de Laval Agglomération a décidé l’engagement d’une procédure de modification du PLUi du Pays de Loiron portant le projet de modification n° 2 sur des éléments de portée générale, qui concerne l’ensemble des communes.

**Exposé**

Monsieur Patrick BEAUPÈRE, adjoint responsable de la commission « Urbanisme » présente les justifications des évolutions envisagées, les différentes modifications et corrections apportées du projet de modification n° 2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal, à savoir :

-Prise en compte des risques et nuisances :

Autour de l’activité de la société HYDRACHIM au Pertre et applications de contraintes liées aux aléas miniers.

-Protection des haies bocagères et alignements d’arbres

Le PLUi actuel autorise la suppression d’une haie ou d’un alignement d’arbres sur 10 ml

Il est proposé de permettre par voie d’exception, une suppression d’une longueur supérieure à 10 ml après consultation des services de l’Etat.

Eléments de paysages à protéger, à conserver, à mettre en valeur

Mise en place de prescriptions de nature à assurer leur préservation notamment pour :

-Les voies, chemins à conserver ou à créer,

-Les éléments du patrimoine bâti à mettre en valeur, à requalifier ou à restaurer selon 3 types de prescriptions :

-Patrimoine exceptionnel qui fait l’objet de fiches individualisées avec des prescriptions particulières pour chaque bâtiment,

-Patrimoine remarquable qui fait l’objet de prescriptions générales,

-Patrimoine intéressant qui fait l’objet d prescriptions générales.

Linéaire de protection du commerce et de l’artisanat

Instauration d’un linéaire portant sur la protection du commerce pour les quinze communes (dont Port-Brillet) classées « Petites Villes de Demain ».

Logement Social :

Définition du logement social avec une liste des produits correspondant au logement social.

Il est proposé pour ces ensembles une possibilité de déroger aux règles d’implantations par rapport aux limites séparatives et emprises publiques.

Diverses modifications émanant des communes sont portées en proposition au niveau des OAP, modifications des règlements graphiques, d’emplacements réservés…

Planning

-Consultation jusqu’en septembre 2022,

-Enquête publique et mise à disposition du public de fin 2022 à mars/avril 2023,

-Approbation début été 2023.

Le Conseil Municipal après débat, n’a pas d’observation particulière à formuler et prend acte du projet de modification n° 2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal avant enquête publique.

|  |  |
| --- | --- |
| **QUESTION 4****Délib 2022-09-73** | **PRESENTATION RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LAVAL** |

**Exposé**

Le Maire présente le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire, sur la gestion de la communauté d’agglomération de Laval pour les exercices 2016 et suivants, en application des dispositions de l’article L. 243-7-II du Code des Juridictions Financières.

Les principales observations portent sur :

-Un périmètre institutionnel qui n’englobe pas toutes les dimensions territoriales avec une préconisation à repenser le nouveau SCOT en lien avec les autres intercommunalités de la Mayenne,

-Une situation comptable à fiabiliser au niveau du patrimoine, du provisionnement et du hors bilan,

-Une bonne situation financière mais avec une vision pluriannuelle des investissements à construire,

Des relations financières avec les communes à rendre plus lisibles, plus développées en matière de solidarité et mieux coordonnées sur le territoire,

Des lignes directrices de gestion à finaliser,

Une gouvernance complexe qui nécessite une formalisation et la mise en place d’outils de contrôle interne et externe : gouvernance administrative complexe notamment services communs avec la ville de Laval.

Les recommandations :

-Poursuivre en lien avec les autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et l’État le processus de création d’un nouveau schéma de cohérence territoriale (SCOT).

-Doter le plan climat air-énergie territorial (PCAET) d’un volet budgétaire précis,

-Se rapprocher du comptable public afin de mettre en cohérence l’inventaire comptable de l’EPCI et l’état de l’actif (instructions budgétaires M14 et M4),

-Améliorer le pilotage budgétaire en ajustant davantage la prévision à l’exécution afin de diminuer les annulations de crédits en fin d’exercice,

**-**Établir dès que possible un pacte financier et fiscal explicitant les relations financières de l’EPCI et organisant la solidarité et la coordination sur le territoire,

 -Finaliser les lignes directrices de gestion de l’entité en particulier sur la gestion prévisionnelle des effectifs,

-Mettre fin à la prime de fin d’année à l’occasion de la mise en place du nouveau régime indemnitaire,

-Consolider et développer le dispositif de suivi en continu des entités liées à l’EPCI.

Depuis, des mesures ont été mises en place, notamment :

-la mutualisation de la direction générale,

-l’accompagnement et de conseil auprès des communes membres avec des rencontres DGS / secrétaires de mairie,

-l’élaboration du pacte financier et fiscal , la DSC et fonds de concours,

- la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire),

-la réorganisation des services et modification de l’organigramme,

-des mesures pour la gouvernance et l’information destinée aux élus avec notamment la généralisation des comptes-rendus…

Après débat, les membres du Conseil Municipal prennent acte des observations, recommandations et mesures du rapport d’observations relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Laval Agglomération.

|  |  |
| --- | --- |
| **QUESTION 5****Délib 2022-09-74** | **PRESENTATION RAPPORT ANNUEL 2021 DU JAVO** |

Conformément à l’article L. 5211-39 du CGCT, le Président de l’EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) du Syndicat Mixte JAVO a adressé à la commune membre, le rapport retraçant l’activité de l’établissement et les résultats du compte administratif pour l’année 2021.

Après un rappel de la gouvernance en place depuis 2020, les équipes techniques et administrative puis les finances, le Maire présente les projets et activités de l’année 2021, à savoir :

-Les études relatives à la Prévention des Inondations avec la pose d’ouvrage de ralentissement de l’eau,

-Le suivi des flux de poissons,

-La restauration de lits et berges de ruisseaux,

-La continuité écologique par la pose d’ouvrages,

-La signature d’une convention d’entretien de l’étang et le barrage de l’étang de la Forge sécurisé de Port-Brillet,

- Les sorties nature d’élèves scolaires,

…

Le Conseil Municipal, sans observation, unanime, en prend acte. Il est mis à disposition du public.

|  |  |
| --- | --- |
| **QUESTION 6****Délib 2022-09-75** | **ECLAIRAGE PUBLIC : DELIBERATION ECLAIRAGE CHEMINEMENT PIETONS ENTRE LE LOTISSEMENT DE LA BEULOTIÈRE et LA RUE DES GLYCINES** |

Le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** du cheminement piétons de la Beulotière à la rue des Glycines.

Territoire d’énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

**Eclairage public**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Estimation HT des travaux EP | Subvention de **Territoire d'énergie Mayenne** | Maitrise d'œuvre | Participation de la Commune |
| *6 000,00 €* | 1 500,00 € | 360,00 € | 4 860,00 € |

**Territoire d’énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 %** du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maitrise d’œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

Cette présentation entendue et après délibération,

Le Conseil Municipal **DÉCIDE :**

**-D’APPROUVER** le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d’énergie Mayenne.

**-DE FINANCER** ces travaux sur le budget communal à l’article 65561.

|  |  |
| --- | --- |
| **QUESTION 7****Délib 2022-09-76** | **VENTE FIOUL CITERNE MAIRIE** |

**Exposé,**

Le Maire rappelle la décision de remplacement de la chaudière fioul de l’école maternelle par une chaudière à pellets lors de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2022.

Pour son installation, la chaudière en place ainsi que la citerne de stockage contenant 750 litres de fioul ont été retirées de la chaufferie.

Monsieur Stéphane SABLÉ s’est porté acquéreur du combustible.

Aussi, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal par **16 voix** **POUR** (Monsieur SABLE n’ayant pas participé au vote),

**-DECIDE** la vente des 750 litres de fioul au prix d’achat de février 2022 lors du dernier remplissage soit une somme de **819,90 € TTC,**

**-DONNE** pouvoir au Maire pour procéder à l’émission du titre de recette.

|  |
| --- |
| **DECISIONS et INFORMATIONS DIVERSES** |

Bilan rentrée scolaire

Julie CHARPENTIER donne un premier retour de la rentrée scolaire :

Effectifs : 86 Ecole Publique – 81 Ecole Saint-Joseph avec 9 arrivées en cours d’année,

4 familles présentes aux portes ouvertes du restaurant scolaire et Pôle Enfance,

Les livrets «Guide des Services de la commune » ont été remis dans chaque école,

Les sports découvertes périscolaires débutent dès cette semaine,

Les sports « basket », « tennis » et « sport découverte des collégiens » commencent semaine 37.

Mouvement personnel

-Elodie GAUDIN, 22 ans, est recrutée à temps plein pendant l’arrêt de Noëlle BERTRON au service périscolaire,

-Sandra MALAQUIN, 42 ans adjointe administrative à la mairie d’Ernée arrivera le 2 novembre pour remplacer Françoise GENIN qui est partie le 3 septembre. Pendant deux mois, les horaires d’ouverture seront diminués,

-Corinne FOUILLEUL, agent d’entretien Ecole, Médiathèque et salle St Martin a remis sa démission. Elle est remplacée par Aurélie GANDON qui effectue l’entretien de la mairie et club house.

Travaux rue du Trianon

Les travaux de voirie sont presque terminés avec quelques réserves formulées notamment :

-au niveau de l’enrobé voir légèrement au-dessus des bordures basses de trottoirs,

-Les plateaux moins prononcés qu’attendus,

-Le béton désactivé de couleur gris pour une commande en beige.

Une 1ère rencontre a eu lieu le mardi 23 août et la réunion du 6 septembre devrait permettre de résoudre les reprises.

Il est précisé l’absence de la bande « stop » en haut de la rue des Poiriers.

Circulation rue Saint-Gilles :

Suite aux observations de certains manquements à la limitation du tonnage des véhicules et au sens unique de la rue Saint-Gilles, des mesures de renforcement de la signalisation sont à prévoir.

Emplacement pour panneau d’affichage libre

L’article L581-13 du Code de l’Environnement précise que le Maire par arrêté fait aménager sur le domaine public ou en surplomb de celui-ci ou sur le domaine privé communal, un ou plusieurs emplacements destinés à l’affichage d’opinion ainsi qu’à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

La superficie minimale en fonction du nombre d’habitants est de 4 m² pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Sur la commune, il n’y a pas de lieu répondant à cette obligation.

Aussi, il est nécessaire d’en fixer un et de définir la nature du support.

Lotissement de la Beulotière : clôture pour accueil de moutons

Suite à la rencontre avec M GARNIER et Mme DELLIERE, un espace en bas du lotissement de la Beulotière (au-dessous de leur habitation) a été clôturé pour leur permettre de mettre des moutons sous leur responsabilité. Une convention en fixera les modalités.

Tarifs communaux 2023

La décision sur l’évolution des tarifs 2023 des locations de salles est à réfléchir pour la prochaine séance afin de prendre en considération l’augmentation des charges d’énergie.

Journée Citoyenne

Prévue le samedi 17 septembre le matin avec déjeuner le midi. Un peu plus de 25 inscriptions à ce jour.

Activités : désherbage chemins de randonnées, boite à livres, décorations de Noël, râtelier à foin pour les moutons.

Repas du CCAS :

Prévu le Dimanche 9 octobre : Appel aux bénévoles pour la préparation des salles le matin, le service du repas le midi et le rangement le soir.

.

Conférence des Territoires :

Date : Mardi 20 septembre de 16 à 20 heures, salle « Les Pléiades » à Louverné : recensement des participants.

Prochaines réunions

LUNDI 10 OCTOBRE

LUNDI 07 NOVEMBRE

LUNDI 12 DECEMBRE

Séance levée à 23 h 20

